



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 mars 2019

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du commerce et de l'investissement

Sixième session

Bangkok, 13-15 mars 2019

Point 12 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session

Projet de rapport

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

A. Questions appelant une décision

1. Les recommandations ci-après du Comité du commerce et de l'investissement sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour examen et éventuelle suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité recommande au secrétariat de poursuivre ses activités dans les domaines du commerce et de l'investissement en vue de promouvoir la coopération régionale entre les membres et membres associés de la CESAP dans l'optique de la réalisation des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Recommandation 2

Le Comité recommande au secrétariat de prier les États membres, par la voie officielle, de désigner un coordonnateur chargé de faciliter la participation du secteur privé de chaque pays aux activités de la CESAP.

Recommandation 3

Le Comité recommande au secrétariat de réaliser une étude sur l'incidence des mesures non tarifaires sur le secteur privé, en tenant plus particulièrement compte du point de vue des petites et moyennes entreprises.

Recommandation 4

Le Comité recommande que les conclusions de l'analyse menée par le secrétariat sur l'incidence des mesures non tarifaires soient examinées par un groupe spécial d'experts chargé de formuler des recommandations quant aux initiatives de politique générale à prendre aux niveaux national et régional, qui seront présentées aux États membres par la suite lors des réunions appropriées.

B. Questions portées à l'attention de la Commission

2. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité, sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité prend note des conclusions et recommandations contenues dans les documents ci-après :

- a) Résumé du Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2019/1) ;
- b) Examen des mesures non tarifaires en vue de parvenir au développement durable (ESCAP/CTI/2019/2) ;
- c) Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2019/3) ;
- d) Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés (ESCAP/CTI/2019/4) ;
- e) Promotion de l'investissement et des entreprises durables (ESCAP/CTI/2019/5) ;
- f) Participation du secteur privé à la promotion du développement durable (ESCAP/CTI/2019/6) ;
- g) Activités récentes et priorités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation (ESCAP/CTI/2019/7) ;
- h) Orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement (ESCAP/CTI/2019/8).

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique

a) Examen des tendances et évolutions récentes

b) Incidences de la montée du protectionnisme, notamment des guerres commerciales, sur le commerce et l'investissement à l'échelle régionale

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Résumé du Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique » (ESCAP/CTI/2019/1).

4. Une table ronde a été organisée sur les incidences de la montée du protectionnisme, notamment des guerres commerciales, sur le commerce et l'investissement au niveau régional. Y ont participé : M. Ratnakar Adhikari, Directeur exécutif du Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; M^{me} Deborah Elms, Fondatrice et Directrice exécutive de l'organisation Asian Trade Centre ; M. Pradeep S. Mehta, Secrétaire général de l'organisation Consumer Unity and Trust Society International, et Secrétaire du Consumer Unity and Trust Society Institute for Regulation and Competition, et M. Ian Mitchell, Codirecteur de la coopération pour le développement et « Senior Policy Fellow » à

l'organisation Center for Global Development. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a animé cette table ronde.

5. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la Commission ont fait des déclarations : Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Inde ; Kiribati ; Mongolie ; République de Corée et Sri Lanka.

6. Le Comité est convenu que l'instauration d'un environnement commercial sûr et sans entrave était déterminant pour l'essor des échanges commerciaux et le développement durable et, dans ce contexte, a noté l'importance de la facilitation du commerce, notamment l'adoption et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

7. Le Comité a reconnu l'importance de la coopération régionale pour promouvoir le commerce et l'investissement. Dans ce contexte, le représentant d'un pays a salué le travail accompli par la CESAP, en particulier concernant l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

8. La représentante d'un pays a appelé à accélérer la conclusion des accords commerciaux régionaux tels que l'Accord régional de partenariat économique global. Elle a également noté les avantages de l'initiative « Une ceinture, une route » sur le plan de la création d'emploi, de la croissance économique régionale et de l'amélioration du bien-être des populations. Elle a relevé que l'initiative était fondée sur les principes de la consultation, de la contribution et des intérêts partagés. Elle a indiqué que son pays était disposé à poursuivre sa coopération avec la CESAP en matière de promotion du commerce afin que l'initiative puisse mieux contribuer au développement économique et social de l'Asie et du Pacifique.

9. La représentante du Gouvernement indien a informé le Comité que son pays estimait que les initiatives régionales menées en matière de connectivité devaient suivre les principes de responsabilité financière de manière à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale. À cet égard, elle a fait savoir au Comité que son pays avait informé la CESAP de sa position de principe concernant l'initiative « Une ceinture, une route » et demandé que cette position soit dûment prise en compte dans le rapport du Comité sur les travaux de la session. La position du Gouvernement indien, telle qu'il l'avait communiquée à la CESAP, était que les initiatives régionales menées en matière de connectivité devaient se fonder sur les normes internationales universellement reconnues, la bonne gouvernance, la primauté du droit, l'ouverture, la transparence et l'égalité, et devaient être mises en œuvre de manière à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale.

10. Le Comité a reconnu l'importance du système commercial multilatéral et la nécessité de réformer l'OMC tout en conservant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés. À cet égard, la représentante d'un pays a noté que les pays avaient des positions différentes concernant la réforme de l'OMC et que toute recommandation formulée à ce sujet devrait en tenir compte.

11. Le Comité a noté que dans certains pays, le développement des échanges commerciaux était limité par une faible diversification des produits, l'isolement par rapport aux marchés mondiaux, le déficit d'infrastructures, l'accès restreint aux moyens de financement, le manque d'installations d'essai pour satisfaire aux mesures non tarifaires, l'insuffisance de la connectivité en matière de technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'absence d'un environnement propice au développement des échanges commerciaux, en particulier du commerce sans papier et électronique.

12. En outre, le Comité s'est inquiété des répercussions des guerres commerciales mondiales et du protectionnisme sur les chaînes de valeur mondiales et les entreprises qui en font partie, en particulier les petites et moyennes entreprises. L'une de ces répercussions était l'augmentation des coûts du transport en raison de la réorientation des flux commerciaux et de marchandises. Le Comité a noté que d'aucuns étaient d'avis que personne ne sortirait vainqueur de telles guerres.

13. Le Comité a reconnu l'importance du commerce des services. Dans ce contexte, la représentante d'un pays a noté que les pays devraient surmonter leur peur des migrations.

14. Plusieurs représentants ont informé le Comité des initiatives entreprises dans leurs pays pour promouvoir le commerce et l'investissement, notamment l'instauration d'un climat plus propice à des investissements durables et inclusifs, la conclusion d'accords de libre-échange, l'amélioration et la dématérialisation des procédures douanières, le développement de l'entrepreneuriat, le renforcement des compétences, la diversification des exportations, l'amélioration des réseaux de transport, la réduction des coûts du transport et du commerce, la promotion du commerce numérique, la consultation du secteur privé, l'adoption de mesures pour appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et l'amélioration des capacités d'essai nationales.

15. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'appui financier fourni par le Gouvernement de la République de Corée dans le domaine de la facilitation du commerce régional et du renforcement des capacités des pays en développement de la région par l'intermédiaire de la CESAP. La représentante de la République de Corée a plus particulièrement informé le Comité que son Gouvernement avait établi un fonds d'affectation spéciale d'1,1 million de dollars pour une période de six ans allant de 2013 à 2018 et qu'à partir de 2019, il avait l'intention d'accroître les financements et de fournir 660 000 dollars sur les trois années suivantes.

16. Le représentant d'un pays a rapporté les préoccupations exprimées par son pays concernant l'utilisation des sanctions commerciales unilatérales à des fins politiques, sanctions qui atteignaient rarement le but recherché mais étaient préjudiciables aux petites, moyennes et microentreprises.

17. Le représentant d'un pays a noté que la localisation des données ne devrait pas être une contrainte pour les petites, moyennes et microentreprises mais améliorerait la sécurité du commerce numérique.

18. Un autre représentant a souligné qu'il était nécessaire d'élargir la coopération entre les organisations internationales telles que la CESAP et la CNUCED s'agissant des questions de commerce et d'investissement intéressant la région Asie-Pacifique, notamment la dématérialisation du commerce.

19. Le représentant de la Mongolie a exprimé sa profonde reconnaissance au secrétariat pour l'assistance précieuse dont avait bénéficié son pays en matière de renforcement des capacités dans le domaine des politiques commerciales et a réaffirmé que son pays soutenait pleinement les activités menées par la Commission pour promouvoir un commerce plus mutuellement avantageux et une prospérité partagée dans la région. Il a également informé le Comité que son pays était sur le point de ratifier l'adhésion à l'Accord commercial Asie-Pacifique.

B. Examen des mesures non tarifaires en vue de parvenir au développement durable

(Point 3 de l'ordre du jour)

20. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Examen des mesures non tarifaires en vue de parvenir au développement durable » (ESCAP/CTI/2019/2).

21. Une table ronde a été organisée sur l'examen des mesures non tarifaires du point de vue du développement durable. Y ont participé : M. Wannawit Ahkuputra, Conseiller principal aux affaires internationales au cabinet du Secrétaire permanent du Ministère thaïlandais de l'économie et de la société numériques ; M^{me} Kristina Cherniavskaia, Spécialiste en chef au Ministère russe du développement économique ; M^{me} Belinda Cleeland, Directrice de la recherche et de l'innovation au Secrétariat central de l'Organisation internationale de normalisation ; M^{me} Pamela Coke-Hamilton, Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED ; M. Antoine Sautenet, Conseiller diplomatique au Département des affaires publiques du groupe Michelin en Thaïlande, chargé de l'Asie et de l'accès au marché. La Directrice de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation de la CESAP a animé cette table ronde.

22. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la Commission ont fait des déclarations : Bangladesh ; Fédération de Russie ; Inde ; Japon ; Kiribati ; Ouzbékistan et Sri Lanka.

23. Le Comité est convenu que les mesures non tarifaires, bien qu'elles puissent avoir une raison d'être légitime, ne devraient pas entraver indûment les échanges commerciaux. À cet égard, le Comité est également convenu que la coopération régionale était nécessaire pour lever les obstacles non tarifaires au commerce en vue de promouvoir les échanges régionaux. Le représentant d'un pays a noté que seules les mesures non tarifaires non discriminatoires et fondées sur des données probantes pourraient être acceptées et qu'il relevait de la responsabilité collective de la communauté internationale de s'attaquer aux mesures non tarifaires qui entravaient les échanges commerciaux et faisaient obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable.

24. Le Comité a noté que l'absence d'installations d'essais adéquates et de laboratoires agréés permettant d'assurer la conformité avec les procédures d'évaluation et les normes internationales était un problème persistant dans divers pays et que le respect de ces normes était très coûteux. À ce propos, la représentante du Gouvernement de Kiribati a informé le Comité que son pays avait pris l'initiative de créer un laboratoire centralisé afin d'améliorer les capacités d'essai et de nouer des partenariats stratégiques, notamment un partenariat avec la CESAP destiné à améliorer la transparence des mesures non tarifaires et à renforcer les capacités pour simplifier le recensement et la notification de ces mesures, ceci afin de faciliter les échanges.

25. Le représentant du Gouvernement bangladais a informé le Comité que son pays poursuivait sans relâche ses efforts pour assurer l'accès en franchise de droits de ses produits et la libre circulation des personnes physiques sur le marché mondial. Son pays pouvait désormais prétendre au retrait de la catégorie des pays les moins avancés, ce qui lui ouvrirait de nombreuses possibilités mais apporterait aussi son lot de difficultés, par exemple l'effritement des préférences dont il bénéficiait jusqu'alors dans les principaux pays de destination de ses exportations. Pour surmonter ces obstacles, le pays devait diversifier ses produits et ses marchés.

26. Un représentant a noté que s'il était admis qu'une protection accrue des droits en matière de propriété intellectuelle pouvait stimuler l'investissement direct étranger, il n'en restait pas moins que les pays en développement devaient trouver un équilibre compatible avec les aspirations en matière de développement, en veillant à préserver leur capacité de fournir des biens publics, au moyen de la réglementation notamment, et de garantir l'accès à des médicaments abordables.

27. Le Comité a été informé des réformes et des initiatives adoptées par l'Ouzbékistan pour promouvoir le commerce et l'investissement, s'agissant en particulier de la création d'un climat propice aux entreprises et aux investissements.

28. Le Comité a noté qu'il était essentiel d'avoir accès aux plateformes de commerce électronique, indiquant à ce sujet que les exportateurs éprouvaient des difficultés à s'enregistrer sur ces plateformes. Dans ce contexte, un représentant a fait observer que l'obligation de constituer une personne morale au lieu d'implantation du siège de la plateforme électronique était excessive dans le contexte de l'économie numérique. Au sujet des nouveaux obstacles qui entravent les mouvements transfrontières de données, obstacles dont il est question dans le document ESCAP/CTI/2019/2, le représentant a noté que leur description était trop restrictive et que, comme cette question n'était pas comprise de la même manière par tous, il y avait lieu de convenir d'une approche commune et équilibrée de la réglementation des plateformes de commerce électronique.

29. Un représentant a appelé à débattre, dans un cadre plus officiel, des mesures non tarifaires excessives qui entravaient les échanges, dans l'optique de parvenir à une compréhension et une approche communes.

C. Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CTI/2019/3).

31. Les représentants des membres et membres associés suivants ont fait des déclarations : Chine et Inde.

32. Le Comité a présenté les avantages que pouvait présenter l'adhésion à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

33. La représentante du Gouvernement chinois a salué l'action du secrétariat en matière de renforcement des capacités dans le domaine du commerce sans papier et a noté avec satisfaction que la République de Corée et la Fédération de Russie avaient apporté des ressources financières à cette fin. Elle a informé le Comité que son pays progressait sur la voie de la ratification de l'Accord-cadre et espérait que d'autres pays y adhèreraient également afin de promouvoir la connectivité dans la région.

34. Le Comité a été informé des initiatives prises par le Gouvernement indien afin d'améliorer le commerce transfrontière sans papier, à savoir la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, la mise en place d'un système de guichet unique, la création d'une plateforme numérique commune pour la délivrance de certificats d'origine électroniques, laquelle

devrait être opérationnelle dans les mois à venir, et la définition de modalités d'échange électronique de données avec plusieurs pays.

D. Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés

(Point 5 de l'ordre du jour)

35. Le Comité était saisi de la note du secrétariat intitulée « Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés » (ESCAP/CTI/2019/4).

36. Les représentants des membres et membres associés suivants ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie et Inde.

37. Le Comité a indiqué que la technologie numérique était importante pour rendre le commerce plus efficace et, sur ce point, a noté que les plateformes de commerce électronique permettaient à des millions de microentreprises et de petites et moyennes entreprises de pays en développement de se faire connaître et de s'intégrer aux chaînes mondiales de valeur.

38. Le Comité a noté que le commerce électronique posait certaines difficultés tenant notamment à l'absence de systèmes logistiques et de transport, de système de paiement sécurisé, de compétences spécialisées, de politique de remboursement, mais aussi à la méfiance des clients et à la dépendance de certains pays au modèle du « paiement à la livraison ».

39. Le Comité a également noté qu'au niveau mondial, des divergences persistaient au sujet de l'élaboration des règles relatives au commerce électronique proposées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Des questions telles que les flux transfrontières, la localisation des serveurs et la divulgation du code source étaient particulièrement sujettes à controverse.

40. Le Comité est convenu que la réduction du fossé numérique dans les pays en développement et les pays les moins avancés était une tâche ardue nécessitant beaucoup de planification et une vision à long terme. Sur cette question, un représentant a indiqué que la région Asie-Pacifique pourrait envisager de lancer des initiatives de renforcement des capacités, de créer des infrastructures numériques et de trouver des solutions pour faciliter l'échange sur les plateformes de commerce électronique de produits provenant des pays les moins avancés.

41. Le Comité a été informé des initiatives prises par la Chine, à savoir la création d'infrastructures et de centres de service, pour promouvoir le commerce électronique dans les campagnes et faire en sorte qu'il profite à davantage de gens. Les enseignements tirés de ces initiatives pourraient être partagés avec les pays les moins avancés.

42. Le Comité a noté qu'il était difficile pour de nombreuses entreprises de tirer parti du commerce électronique en raison des contraintes inhérentes au processus d'enregistrement et aux exigences trop lourdes liées à la documentation, ceci concernant en particulier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Un représentant estimait que pour surmonter ces obstacles, il convenait d'améliorer la transparence entre les diverses plateformes de commerce électronique, ce qui passait notamment par l'absence de discrimination entre fournisseurs. Les accords commerciaux pourraient comporter des dispositions à cette fin. En outre, des normes pourraient être élaborées afin de proposer de nouvelles formes de paiement dans le cadre du

commerce électronique. À cet égard, le représentant a informé le Comité des initiatives prises pour promouvoir le commerce électronique et le commerce sans papier dans la Fédération de Russie et dans l'Union économique eurasiatique.

E. Promotion de l'investissement et des entreprises durables

(Point 6 de l'ordre du jour)

43. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la promotion de l'investissement et des entreprises durables (ESCAP/CTI/2019/5).

44. Des représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Afghanistan ; Fédération de Russie et Inde.

45. Un représentant de l'organisation intergouvernementale ci-après a également fait une déclaration : Institut international pour le commerce et le développement.

46. Le Comité a reconnu que les principes et normes de conduite responsable des entreprises mettaient l'accent sur la nécessité de placer les préoccupations environnementales et sociales au cœur même des opérations des entreprises mais il a constaté qu'un manque de volonté et un savoir insuffisant parmi les propriétaires d'entreprises et les investisseurs continuaient de faire obstacle à la prise en compte de ces principes et de ces normes dans les opérations commerciales. À cet égard, le Comité a reconnu que les gouvernements avaient un rôle essentiel à jouer pour motiver les entreprises et les pousser à adopter ces principes et ces normes au bénéfice des employés comme des entreprises, au moyen de politiques et de législations appropriées.

47. Le Comité a été informé des initiatives prises par divers pays pour améliorer les conditions de l'activité commerciale et de l'investissement, notamment par la construction d'infrastructures et la création de zones économiques franches, la simplification et la réduction de la fiscalité, l'amélioration des conditions de concurrence, la diminution de l'ingérence des pouvoirs publics dans l'économie, la protection de la propriété privée, l'élimination des contraintes administratives excessives et l'introduction de mesures de lutte contre la corruption.

48. Un représentant a fait remarquer que l'investissement durable devait viser principalement la création de valeur dans les pays bénéficiaires, notamment la création d'emplois, la protection de la main-d'œuvre, les bonnes pratiques environnementales, les mesures de protection sociale au niveau local, entre autres. Il a également noté que les dispositions relatives au règlement des différends entre les investisseurs et les États dans les accords internationaux d'investissement étaient souvent draconiennes et que de nombreux pays réexaminaient leurs engagements au titre de ces accords internationaux afin de les recentrer sur la facilitation de l'investissement et le développement durable.

49. Le Comité a reconnu que les rapports non financiers communiqués par les entreprises sur la responsabilité étaient importants pour permettre de suivre la viabilité des entreprises individuelles.

50. Un représentant a attiré l'attention sur la nécessité d'une action collective pour promouvoir l'investissement dans des projets régionaux prioritaires, notamment les projets assortis de modalités financières innovantes, et les projets reposant sur des transactions d'entreprise à entreprise et sur les partenariats public-privé.

51. Le Comité a été informé des réformes adoptées et des initiatives prises par l'Afghanistan pour promouvoir le commerce, l'investissement, le transport et le transit, notamment l'ouverture et la mise en service opérationnelle de couloirs de transport, de transit, de transport aérien de marchandises et autres couloirs économiques et les accords correspondants dans ce pays.

F. Participation du secteur privé à la promotion du développement durable

(Point 7 de l'ordre du jour)

52. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur la participation du secteur privé à la promotion du développement durable (ESCAP/CTI/2019/6).

53. Des représentants des membres et membres associés ci-après ont fait des déclarations : Fédération de Russie et Sri Lanka.

54. Le Comité a été informé de ce que, dans le cadre du Réseau des entreprises durables de la CESAP, les équipes spéciales sur la facilitation du commerce et du transport, les micro-, petites et moyennes entreprises, les entreprises sociales et l'agriculture et l'alimentation avaient été supprimées car soit elles avaient atteint leur objectif, soit elles ne suscitaient pas un intérêt suffisant de la part des membres du Réseau. Un nouveau Conseil exécutif avait été constitué pour guider les activités du Réseau et fixer son orientation future, notamment l'organisation du Forum Asie-Pacifique des entreprises.

55. Le Comité a reconnu l'importance de la participation du secteur des entreprises à la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, un représentant a noté que les partenariats public-privé devaient être renforcés pour stimuler la participation de ce secteur à la promotion du développement durable en coordination avec les pouvoirs publics et autres acteurs.

56. Un représentant a noté l'importance du Forum Asie-Pacifique des entreprises, qui se réunissait annuellement, pour les micro-, petites et moyennes entreprises et a réconfirmé la volonté de son pays de coopérer avec la CESAP, en particulier pour promouvoir l'intégration de ces entreprises aux chaînes de valeur mondiales. Il a également informé le Comité que son pays avait organisé deux forums importants pour les entreprises, à savoir le Forum économique oriental et le Forum économique international de Saint-Petersbourg, qui se réuniraient annuellement. Ces forums permettaient entre autres la mise en relation d'entreprises. Le prochain Forum économique oriental se tiendrait à Vladivostok (Fédération de Russie) en septembre 2019 tandis que le prochain Forum international de Saint-Petersbourg se réunirait en juin 2019. Quiconque était intéressé était invité à y participer.

57. Le Comité a été informé de ce que le Forum Asie-Pacifique des entreprises 2019 se tiendrait les 20 et 21 juin 2019 à Port-Moresby.

G. Activités menées récemment par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation

(Point 8 de l'ordre du jour)

58. Le Comité était saisi de la note du secrétariat sur les activités menées récemment par le secrétariat et les résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation (ESCAP/CTI/2019/7). La Directrice de la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation a présenté la note du secrétariat.

59. Les représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Chine, Myanmar et Sri Lanka.

60. Un représentant a noté l'importance de l'Accord commercial Asie-Pacifique pour le développement et la connectivité des États participants et s'est félicité des résultats du quatrième cycle de négociations qui a commencé le 1^{er} juillet 2018. Le représentant a informé le Comité que les États participants allaient prochainement entamer le cinquième cycle de négociations tarifaires et que les débats porteraient également sur d'autres domaines d'action, notamment la facilitation du commerce, l'investissement, le commerce des services et les mesures non tarifaires. Le représentant espérait que ces négociations enverraient un message fort contre les mesures protectionnistes unilatérales.

61. Répondant à une question, le secrétariat a informé le Comité qu'effectivement, il collaborait de manière continue avec l'Organisation de coopération et de développement économiques dans le domaine de la conduite responsable des entreprises et que la prochaine manifestation conjointe, à laquelle participeraient également la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement thaïlandais, aurait lieu du 11 au 14 juin 2019.

62. Un représentant a salué les activités que le secrétariat mène dans les domaines du commerce et de l'investissement et a dit attendre avec intérêt la poursuite de ces activités dans son pays.

H. Examen des priorités futures du sous-programme Commerce, investissement et innovation en matière de commerce et d'investissement et de l'orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement

(Point 9 de l'ordre du jour)

63. Le Comité était saisi de deux notes du secrétariat : l'une sur les activités récentes et les priorités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation (ESCAP/CTI/2019/7) et l'autre sur l'orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement (ESCAP/CTI/2019/8).

64. Les représentants des membres et des membres associés ci-après ont fait des déclarations : Fédération de Russie ; Japon ; Singapour et Sri Lanka.

65. Le Comité a examiné une proposition, appuyée par deux représentants, de créer un groupe d'experts ou un groupe de travail sur les mesures non tarifaires qui serait officiellement chargé d'évaluer les effets de ces mesures et de se pencher sur l'utilisation de mesures non tarifaires qui ne sont pas justifiables ; il n'est toutefois pas parvenu à un consensus sur cette question. Notamment, deux représentants ont exprimé l'avis qu'il n'existait pas de mandat clair pour un tel groupe et que ses travaux pourraient faire double emploi avec les activités que d'autres organisations, telles que la CNUCED et l'OMC menaient dans ce domaine. À cet égard, le Comité a proposé de continuer à examiner cette question de manière informelle dans le cadre de réunions de groupes d'experts ou d'un groupe de discussion.

66. Un représentant a proposé que l'examen de l'ordre du jour du Comité avec les États membres ait lieu avant les sessions du Comité, ceci afin d'encourager les débats. Il a appuyé les priorités du secrétariat dans les domaines du commerce et de l'investissement, notamment concernant le

commerce numérique. Il a également exprimé le souhait que les débats futurs se consacrent davantage à la question des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

I. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session

(Point 10 de l'ordre du jour)

67. Aucun projet de résolution n'a été proposé.

J. Questions diverses

(Point 11 de l'ordre du jour)

68. Aucune autre question n'a été examinée.

K. Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session

(Point 12 de l'ordre du jour)

69. Le Comité a adopté le présent rapport le 15 mars 2019.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

70. Le Comité a tenu sa sixième session à Bangkok du 13 au 15 mars 2019. La session a été ouverte par M^{me} Pimchanok Vonkorpon, Directrice générale du Bureau de la politique et de la stratégie commerciale du Département des négociations commerciales du Ministère du commerce de la Thaïlande. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture.

B. Participation

71. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la session du Comité : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Géorgie ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kirghizistan ; Kiribati ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande et Timor-Leste.

72. Les organismes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : CNUCED ; Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Organisation internationale du Travail et Organisation mondiale du commerce.

73. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; Commission économique eurasiennne et secrétariat du Plan de Colombo.

74. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient représentés : Consumer Unity and Trust Society ; International Organization for Standardization ; International Institute for Trade and Development ; Commonwealth Small States Office in Geneva et Global Trade Professionals Alliance.

C. Élection du Bureau

75. Le Comité a élu le Bureau suivant :

Président	M. Tumurkhuleg Tugsbilguun (Mongolie)
Vice-Présidents	M. Md. Badrul Hassan Babul (Bangladesh)
	M ^{me} Karishma Narayan (Fidji)

D. Ordre du jour

76. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Examen des tendances et évolutions récentes ;
 - b) Incidences de la montée du protectionnisme, notamment des guerres commerciales, sur le commerce et l'investissement à l'échelle régionale.
3. Examen des mesures non tarifaires en vue de parvenir au développement durable.
4. Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.
5. Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés.
6. Promotion de l'investissement et des entreprises durables.
7. Participation du secteur privé à la promotion du développement durable.
8. Activités menées récemment par le secrétariat et résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation.
9. Examen des priorités futures du sous-programme Commerce, investissement et innovation en matière de commerce et d'investissement et de l'orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement.
10. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quinzième session.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session.

E. Manifestations parallèles

77. Les manifestations ci-après se sont tenues parallèlement à la sixième session du Comité, avant ou pendant la sixième Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique :

a) 11 mars 2019 : sixième réunion des groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier ;

b) 12 et 13 mars 2019 : cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier ;

c) 12 mars 2019 : séminaire régional sur la facilitation de l'investissement pour le développement durable ;

d) 13 et 14 mars 2019 : atelier sur les mesures non tarifaires et les normes internationales pour le développement durable ;

e) 14 mars 2019 : présentation de l'Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale ;

f) 14 et 15 mars 2019 : Forum sur la dématérialisation du commerce pour l'intégration régionale durable ;

g) 15 mars 2019 : atelier de suivi sur la réduction du coût des mesures non tarifaires en Asie du Nord et en Asie centrale ;

h) 15 mars 2019 : l'intégration des petites et moyennes entreprises de l'Asie du Sud-Est dans les chaînes de valeur mondiales.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/CTI/2019/1	Résumé du Rapport 2018 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique	2
ESCAP/CTI/2019/2	Examen des mesures non tarifaires en vue de parvenir au développement durable	3
ESCAP/CTI/2019/3	Promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique	4
ESCAP/CTI/2019/4	Mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés	5
ESCAP/CTI/2019/5	Promotion de l'investissement et des entreprises durables	6
ESCAP/CTI/2019/6	Participation du secteur privé à la promotion du développement durable	7
ESCAP/CTI/2019/7	Activités récentes et priorités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation	8 et 9
ESCAP/CTI/2019/8	Orientation stratégique du Comité du commerce et de l'investissement	9
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/CTI/2019/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/CTI/2019/L.2	Projet de rapport	12
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-trade-and-investment-sixth-session	Information for participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-trade-and-investment-sixth-session	List of participants	
www.unescap.org/intergovernmental-meetings/committee-trade-and-investment-sixth-session	Tentative programme	